



Direction
Référence : EAU-AUT-22-0502
Dossier suivi par : Unité Autorisations - ETE
Tel.: 24556 - 922 (08:30 - 11:30)
Email : autorisations@eau.etat.lu

Administration communale de
Schengen
75, Wäistrooss
L-5440 Remerschen

Signé à Esch-sur-Alzette

Affichage final Art. 24 §2

Requérant(s)	Madame et Monsieur Thommes-Golden
Objet	Réalisation des infrastructures d'assainissement dans le cadre du plan d'aménagement particulier «Op der Uet» à Burmerange
Localité(s)	Burmerange
Commune(s)	Schengen

Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente je vous envoie la décision ministérielle. Veuillez procéder à l'apposé du certificat prévu à l'article 24, §2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau aux lieux habituels d'affichage. Après l'affichage, je vous prie de bien vouloir nous retourner les documents y afférents.

Cette décision sera publiée en parallèle sur le portail national des enquêtes publiques : <https://enquetes.public.lu/fr.html>.

Christian Reuter
Unité Autorisations

Annexes :

- Copie de la décision ministérielle
- Documents vérifiés